

GAZETTE DES TROIS-RIVIERES.

"FLUX NON INUNDO."

VOL. I.

TROIS-RIVIERES, MARDI, LE 12 AOUT, 1817.

No.



TROIS-RIVIERES :

IMPRIME ET PUBLIE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

A SON IMPRIMERIE,

Rue Royale,

Où il reçoit les nouvelles Souscriptions avec reconnaissance.

CONDITIONS

LE prix de la Souscription est de CINZE CHELINS par année, lo. livrée en cette ville ou envoyée par occasion ; et de QUINZE CHELINS et les Frais lorsqu'il est envoyé par la Poste, payable de SIX MOIS en SIX MOIS et D'AVANCE.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue, autrement ils sont censés continuer.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion 2s. 6d. et 7d. chaque suivante.

Dix lignes et au-dessous, première insertion 3s. 6d. et 10d. chaque suivante.

Au-dessus de dix lignes, première insertion 4d. par ligne et 1d. chaque suivante.

Les Avertissements non accompagnés de directions ECRIRES, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et chargés en conséquence.

AGENTS.

Mr. J. O. Brunet.....Quebec.
Mr. C. B. Pasteur.....Montreal.
Mr. L. G. Nolin.....St. Sulpice.
Mr. Pl. Langevin.....Vercheres.
Mr. J. B. Masse.....St. Denis,
Mr. M. Olivier.....Berthier.
Mr. A. Coulombe.....Riviere du Loup.
Mr. J. M. Duvernay.....Nicolet.
Mr. J. Turcot.....Jantilly.
Mr. P. A. Dorion.....Ste. Anne.

PROSPECTUS

LES Papiers Publics commencent à se multiplier dans la Province; c'est dans un certain sens ce que l'on peut désirer de mieux. On ne sauroit trop multiplier ces moyens d'instructions publiques qui ne peuvent que contribuer beaucoup à répandre de plus-en-plus les lumières et les connoissances. Nos villes de Quebec et de Montreal en comptent maintenant plusieurs: il n'en a encore été publié aucun aux Trois-Rivieres quoiqu'il s'y trouve un grand nombre de personnes en état d'en sentir toute l'utilité et les avantages, et même capables de le rendre intéressant par leur co-opération.

Le Soussigné, encouragé par des esperances flatteuses, se propose de publier aux Trois-Rivieres un Papier Periodique sous le Titre de GAZETTE DES TROIS-RIVIERES, qui sera ouvert à toutes discussions honnêtes.

Soutenir autant qu'il est en son pouvoir les intérêts de son Pays et de son Gouvernement, discuter paisiblement les affaires publiques, donner aux bonnes actions une récompense méritée par de justes éloges, propre à exciter l'émulation; élever avec énergie contre l'oppression puissante, le cri plus puissant de l'indignation générale, la poursuivre sous quelques forme qu'elle se produise, la dénoncer à la juste vengeance des Loix, de manière à exciter cette crainte salutaire qui fait l'appui et la sauve-garde des foibles en devenant un frein pour les méchants; ignorer souvent les individus tout en jugeant les mesures; voilà une partie des devoirs et des privileges d'un Papier Periodique. Destiné à éclairer, quelques fois à diriger l'opinion publique, il seroit honteux qu'il servit à l'égarer en devenant l'esclave des partis ou l'organe des factions.

Si les loix, si les principes de la constitution sont des sujets propres à la discussion, il n'en est pas ainsi de la Religion: il ne convient qu'à ceux qui par état en font l'étude de leur vie de discuter un sujet aussi important. Nous nous l'interdirons totalement.

La Politique n'est pas non plus notre unique objet. Nous désirons autant qu'il sera en notre

pouvoir joindre l'utile à l'agréable, et égayer le sérieux des affaires, par les agréments de la littérature. Il existe dans la Province un grand nombre d'hommes instruits; nous sollicitons respectueusement leur aide: ils peuvent sans beaucoup d'efforts contribuer puissamment à donner de l'intérêt à notre Feuille, et conséquemment beaucoup de succès à notre entreprise.

LUDGER DUVERNAY.

Trois-Rivieres, le 25 Juin, 1817.

AU PUBLIC.

L'EDITEUR de ce Papier croiroit mériter à juste titre des reproches d'ingratitude, s'il ne donnoit toute la publicité possible aux sentiments de reconnaissance qu'il éprouve dans ce moment. Il ne peut que se féliciter du noble et généreux encouragement qu'on donne à son établissement naissant. Ce sera pour lui un nouveau motif de s'attacher à mériter de plus en plus la bienveillance publique par une adhérence stricte aux regles qu'il s'est proposées de suivre.

Quelques amis de l'Editeur par intérêt pour lui sans doute, ont paru craindre que son Prospectus ne s'annonçât d'une manière un peu trop prononcée. Il saisit cette occasion pour les rassurer à ce sujet. Il se propose de l'oser sans affectation et surtout sans bassesse, ce qui sera louable; de censurer sans crainte, mais sans aigreur ce qui méritera la censure; de manière à mériter l'approbation de ses Concitoyens. L'Editeur sujet Britannique sait ce qu'il doit à ce titre.

Ce sera pour lui un devoir bien agréable que de faire ressortir les avantages du Gouvernement bienfaisant sous lequel il a le bonheur de vivre. L'Editeur le répète de nouveau: il n'existe point de partis pour lui; s'il en est dans la Province, il doit l'ignorer dans la conduite de son Papier, qui sera ouvert à tous, sans être asservi à aucun.

LUDGER DUVERNAY.

POUR LA GAZETTE DES TROIS-RIVIERES.

Mr. DUVERNAY,

Permettez moi de soumettre à votre considération, quelques observations relatives à l'établissement que vous êtes sur le point de commencer. Votre papier, devenant le véhicule qui doit communiquer au public, le sentiment des individus, pourra, comme je l'espère servir à corriger les abus qui pourront s'introduire dans le management des affaires, qui intéressent la généralité de vos concitoyens. Mais ce qui doit faire le sujet de votre très sérieuse attention est de ne pas asservir cet avantage à la haine et à l'intérêt personnel. Vous aurez indubitablement beaucoup de personnes qui écriront sur votre feuille; quelques uns ne le feront que pour se satisfaire eux-mêmes en dénigrant les autres.

On se permet beaucoup de reflexions sur les procédés de plusieurs des Habitants de la ville, où vous allez paraître comme homme public; on parle assez légèrement sur l'harmonie qu'on y entretient généralement, on ajoute quelques fois à son nom une épithète peu propre à en donner une idée avantageuse. Quant à moi je pense qu'il en est de celui-ci, comme de tous autres petits endroits.

Si vous devez exclure de votre papier tout ce qui ne peut favoriser que l'intérêt et la haine d'un individu; vous devez aussi ne traiter les affaires publiques qu'avec beaucoup de management et de délicatesse. Le public est un maître difficile à contenter. Souvent les procédés de personnes publiques intègres et désintéressées, ne paroîtront pas tels, si on ne cherche à pénétrer dans les raisons qu'ils ont eu d'agir ainsi.

En voici un instance: un terrain nous est accordé par la Legislation pour agrandir la ville; une corporation est établie pour disposer des différents lots à l'avantage des individus et à l'embellissement de l'endroit. Le hazard veut que ces Messieurs soient les premiers et les plus avantageusement servis; voilà le public mécontent; mais a-t-on considéré que les Membres de la Corporation avoient autant de droit que tout autre aux "Faveurs du Hazard"; a-t-on fait attention à l'intérêt qu'ils ont mis, dès le commencement de leur administration, à satisfaire leurs constituant; ne sembleroit-il pas que d'après les marques de leur parfait

dévouement ils devoient être à l'abri de tous soupçons d'intérêt personnel. Vous voyez là Monsieur que le public crie très souvent à propos.

—Voici un autre exemple d'ingratitude:—Le Gouverneur, pour faire mettre à effet l'Acte des Communications Intérieures, dans le Comté Buckinghamshire, appointe trois Commissaires, connus Dieu merci pour leur dévouement au bien public. Il s'agit de choisir les endroits les plus convenables pour tracer trois Chemains, le hazard veut qu'ils s'accordent tous trois à les faire passer sur leurs terres respectives, qui sont d'un étendu immense; voilà encore le public qui murmure, sans savoir combien il auroit fallu graver de montagnes pour les faire passer ailleurs; pour moi je crois qu'ils sont très bien comme ils sont, et j'en reviens toujours là: le public n'est jamais content.

Pour vous Monsieur il faut que vous soyez toujours sûr de votre fait quand vous voulez trouver à redire; pour cela il est toujours nécessaire d'entendre le pour et le contre.

Je souhaite que vous mettiez ces petits avis à profit tels qu'ils sont; il pourra vous en résulter que du bien. Ne parlez point des individus, et ne touchez aux affaires publiques que lorsque vous y serez forcé.

Votre Serviteur,
TYRO.

FOR THE THREE RIVERS GAZETTE.

CROSS READING.

Extracts from English News papers, reading two columns together.

"The Ladies Cup to be run for by—" Lord Chief Baron MacDonald and Mr. Justice Heath.

"A Surgeon measuring six feet in length—" Was Confirmed in the Cathedral Church of Carlisle.

"A Messenger from the Lords informed the House—" it was two to one on the precipitate filly.

"Young Gentlemen are boarded and educated—" prepared by Doctor Solomon Gilead Ho: Liverpool.

"Arrived at this port the Ellison with nineteen fish and four hundred fifty butts of blubber—" the most magnificent fete the Season has produced.

"This days market was tolerably well supplied—" with one pound Bank of England notes.

"Fourteen men passengers, besides women and Children going to reside—" in an owl nest on the top of our old Church steeple.

"Next Tuesday will come on the Election for the Borough—" Conditions of Sale as usual.

"A furious gale sprung up—" against the Right Honorable Henry Lord Viscount Melville, &c. &c.

"My Son James was dangerously ill—" by a round dress of soft white sattin.

"A gold mine has been discovered in India—" and stopped by two foot pads near Windsor.

"Were taken alive in the river Severn on Thursday last near Gloucester—" nine hundred and twenty two youths of both sexes.

"Earl C—" was married Saturday Morning to Miss B—" and sold her with a halter about her neck for fourteen shillings.

"Died at Westminster after a long and severe illness—" the Liberty and Independence of the people.

"Yesterday a boy threw himself out of a two pair of Stairs of Window—" according to Act of Parliament.

"Arrived from London with the newest fashions—" five heifers and fifteen store pigs.

"Green peas were sold yesterday in Covent Garden Market—" By the Bishop of our Diocese.

"Fifteen Sail of the Line ready for Sea—" Were ordered to lie on the Table.

"A strong Wind blowing from the South West—" filled the House and met with great applause.

"The usual course of Education recommenced—" At Sir James Branscomb & Co. Temple of good Fortune.

E-9

"New Castle races concluded—" with oaths and frantic gestures.

"Many of the Passengers possessed considerable property—" in five fathom water, the shore rocky.

"Several bills went thro' Committees of the whole House—" representing Napoleon on one Side.

"Last week Sir Francis Burdett paid a visit to our Country Goal—" and received assurances of protection.

"There was a large assembly of fat and lean cattle—" At the Friends meeting House Warwick.

"A number of authenticated and extraordinary cures—" were all convicted of Forgery.

"Committed to York Castle since our last—" His Grace the Duke of N— for the term of 99 years.

"At last the Dog made a steady point—" to represent the Opulent and Independent County of Gloucester.

"Hardy's new invented blacking powder—" To beautify the face and hands!

"Evening Dress for January—" 117 oak trees.

"Colonel Crawford brought forward his motion on—" Lord Sackville's Whirligig carrying twelve Stone.

"A Capital new erected Mansion House—" was taken out alive, thro' a hole cut in the bottom of the vessel.

"I received your fresh supply of Medicine in two double boxes—" And heard the deceased cry out murder.

"Wanted on ample security—" A humble address to His Majesty.

A servant belonging to Charles Chapman, Esq. of Bathford—" measures three yards six inches from the snout to the end of the tail.

NOUVELLES ETRANGERES.

Des Nouvelles du Golfe du Mexique, nous assurent que le General Republicain Terrand, apres s'être assuré du pardon du Roi, avait trahi la cause des patriotes et s'étoit rangé du parti des Royalistes, avec 2000 hommes environ. Le Général Vittoria avec 300 hommes étoit investi; le Général Mina avoit établi son Quartier Général, à Santa Masina où il avoit laissé une garnison d'environ 80 hommes après avoir fortifié la place, et étoit parti pour St. Louis Petosa. Les Royalistes avoient coupé la communication sur la côte; cinq mille hommes s'avancoient contre lui de la Vera Cruz, et sa position devenoit dangereuse.

Des lettres de Ste. Marie et de l'Île d'Amélie confirment le bruit déjà répandu depuis quelque tems, que la cause des patriotes ne présente point une perspective flatteuse; St. Augustin seroit maintenant au pouvoir de Mc. Gregor, s'il avoit su profiter de sa victoire, mais il a temporisé et il a perdu par là l'occasion de se rendre maître de cette forteresse; il est à présumer, d'après la discorde et le mécontentement qui regnent parmi les patriotes, que leur louable entreprise ne réussira pas.

Des nouvelles de Londres en date des 12 et 14 Juin font mention de la découverte d'une conspiration à Lisbonne dont le but étoit de renverser les autorités légitimes, d'assassiner le Maréchal Beresford et tous les Anglois qui résident dans cette ville. C'est à une Dame que l'on doit la découverte de cet affreux complot. Deux des Aides de Camp du Maréchal Beresford figurent dans le nombre des principaux auteurs de ces troubles; il les a fait arrêter, et la loi Martiale a été de suite proclamée.

On a arrêté dix sept personnes soupçonnées d'avoir trahi dans une conspiration tramée dans la subdivision occidentale de la Province d'York.

La disette des vivres a aussi occasionné des troubles sérieux en Irlande.

ETATS UNIS.

Plusieurs François émigrés à qui on a accordé une certaine étendue de terre dans les Etats Unis, pour la culture du Raisin et de l'Olive, s'occupent dans ce moment de choisir une situation favorable pour former un établissement et se livrer entièrement aux travaux de l'agriculture. Ils sont au nombre de cinquante familles, ils ont apporté avec eux des graines et des rejetons des fruits les plus rares, et ils sont munis de tous les outils et instruments nécessaires, pour commencer immédiatement leurs opérations.

Mr. Morrice Birbeck, Emigré de France, vient d'arriver dans les Etats Unis. Il est l'auteur d'un ouvrage récent en un petit volume contenant des voyages en France, après la chute de Bonaparte. Mr. B. est accompagné de sa famille et d'un ou de deux amis, il a débarqué à Norfolk; on assure qu'il a l'intention de partir pour le pays d'Ohio.

ACCIDENTS FACHEUX.

St. Roch, le 30 Juillet, 1817

MONSIEUR,

"Comme j'ai lieu de supposer que l'accident facheux qui est arrivé hier dans nos endroits, pourroit trouver place dans votre Gazette je m'empresse de vous le communiquer

"Hier dans le cours de l'après midi, il se forma un orage terrible qui dura près de deux heures, accompagné d'éclairs et de tonnerre. Sept hommes du Grand St. Esprit Nouvelle St. Ours, qui travailloient un fossé dans le haut de leurs champs, furent obligés, par la pluie de se mettre sous un arbre; mais malheureusement pour eux, ils choisirent un gros pin extrêmement haut, dans l'espérance d'être à l'abri de la pluie, vu que cette espèce d'arbre est extrêmement touffue. Une demie heure après ou environ, le tonnerre tomba sur l'arbre, tua un de ces hommes nommé MARTINET, et blessa les six autres. Un a eu l'épaule cassée et la tête fendue; un autre a le bras brisé, et on croit qu'il le perdra; un autre a la moitié du corps comme mort, et enfin ils ont tous éprouvé beaucoup de mal, sans compter celui qui a été tué. Malheureusement le Docteur ne put leur donner du secours aussitôt que le cas l'exigeoit, par l'accident suivant. A peu près dans le même temps que ces malheureux étoient frappés du tonnerre, deux jeunes personnes de St. Roch, qui couvroient une maison en bardeau, tombèrent du haut de la maison à terre; et aussitôt après la tempête, étant venu chercher le Docteur, il ne put laisser les derniers pour courir aux premiers.

"Un nommé GIRARD de l'Assomption a aussi été tué hier après midi par le tonnerre, et sa femme a été blessée.

Montréal, 9 Aout. 1817.

—OURAGAN.—

Lundi dernier à six heures du soir, il y a eu ici un ouragan accompagné d'une grande obscurité, de coups de tonnerre, et d'un torrent de pluie; il dura près d'un quart d'heure, et il fut d'abord si violent que non seulement il abattit les clôtures, mais les emporta à une distance considérable; qu'il rompit ou déracina un grand nombre d'arbres dans les vergers, et endommagea les toits de plusieurs maisons.— On dit qu'à la Pointe aux Trembles il a abattu le clocher de l'Eglise, et a renversé plusieurs granges. Nous craignons d'entendre encore parler d'autres dégâts.

(Spectateur Canadien.)

Nous félicitons nos abonnés et le public en général à l'occasion du Statut qui nous procure la renaissance d'une Maison de Correction en cette ville. Cette institution étoit d'autant plus désirable que déjà nous éprouvâmes par le passé, qu'elle arrêta les progrès du vice, et fit rentrer dans le bon chemin plusieurs de ceux qui s'en étoient écartés. Cette maison servira de demeure aux mendiants sans permission, aux incorrigibles, aux vagabonds, &c. &c. et bientôt le libertin, pour éviter d'y trouver sa place, ou mettra fin à ses désordres, ou ira commettre au loin ses forfaits.

(Mont. Gazette.)

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Quebec, le 31 Juillet, 1817.

Il a plu à son Excellence le GOUVERNEUR EN CHEF de nommer ALEXANDER JAMES CHRISTIE, Gentilhomme, pour pratiquer la Médecine, Chirurgie et Accouchement.

Et BAZILE CHARLEBOIS, Gentilhomme, pour pratiquer la Médecine, Chirurgie et Accouchement dans cette Province.

Et NAHUM BAKER, Gentilhomme, Arpenteur.

Bureau du Secrétaire Provincial.

Quebec, le 7 Aout, 1817.

Il a plu à Son Excellence le GOUVERNEUR EN CHEF de nommer:—

CHARLES THOMAS et HUGH FRASER, conjointement Protonotaires et Greffiers de la Cour du Banc du Roi, pour le District des Trois Rivières, et aussi conjointement Greffiers de la Cour Provinciale du dit District.

Ditto ditto conjointement Greffiers de la Paix pour ditto ditto.

Et EDWARD F. CLARK, Mesureur de Mâts, Douves, Madriers, Bois, Rames, &c. pour le Port de Quebec.

La contestation qui a eu lieu à Charlesbourg, a été continuée depuis Jeudi dernier jusqu'à aujourd'hui, à l'exception de Samedi, le Poll ayant été ajourné Vendredi après-midi, jusqu'au Lundi. L'Etat du Poll hier au soir étoit comme suit:

Mr. McCallum, 823

Mr. Lee 610

On dit que le Poll va se clore aujourd'hui.

GAZETTE DES TROIS-RIVIERES.

MARDI, LE 12 AOUT, 1817.

Nous avons reçu plusieurs feuilles périodiques des Etats Unis, en date du 31 Juillet dernier, elles ne renferment aucune nouvelle intéressante de l'Europe qui mérite d'être insérée dans notre papier. Il paroît que les affaires politiques y sont dans la plus grande stagnation.

DESASTRE A PORT AU PRINCE.

Nous recevons à l'instant, d'un Monsieur de New-York, une lettre qui nous transmet la nouvelle d'un désastre arrivé à Port au Prince.

Le 19 du mois de Juin dernier, la foudre éclata sur la grande poudrière, située sur le rempart à l'extrémité de la Ville, et fit sauter ce dépôt considérable de poudre; elle en contenoit 180 000 livres, jugez par là de l'effet terrible qu'elle produisit cette explosion dans les environs; elle ne peut s'arrêter, sans effroi, sur un spectacle aussi affreux que dégoûtant. Hier au soir, le Commandant du Fort Bisetou, prétendant avoir reçu une injure d'un de ses supérieurs, voulut s'en venger, et fit sauter la place; elle renfermoit 23,000 livres de poudre. Il faut croire que le Commandant avoit un peu sacrifié à Bacchus, il a été seul victime.

ERUPTION DU MONT ETNA.

Un article qui se trouve à la tête d'un journal de Palerme, en date du premier Mai, 1817, annonce que six nouveaux cratères se sont ouverts sur le Mont Etna, et qu'un village situé dans les environs de Nicolosi a été entièrement ravagé par les laves.

La Campagne présente, il y a quelques jours, l'aspect le plus riant, et promettoit la récolte la plus abondante, le Cultivateur jectoit avec plaisir ses regards sur ses champs verdoyants et sourioit d'avance à l'espoir flatteur d'une belle moisson, mais cette joie a été mêlée d'un peu d'amertume, les pluies continuelles dont nous avons, pour ainsi dire, été inondé, ont nui à la maturité du grain, il est à craindre même qu'il ne mûrisse pas, attendu que la saison de l'été est déjà bien avancée.

Nous ne pouvons admettre la Communication signée MICHELLE. Tout écrit qui contiendra des personnalités choquantes ne trouvera jamais place dans notre papier, d'ailleurs les principes qu'on y professe ne sont point conformes à ceux que nous nous sommes proposés de suivre. Notre conduite là-dessus, sera stricte et invariable.

Nous regrettons de ne pouvoir donner dans notre premier numéro la Communication signée AGRICOLA. Les réflexions de cet Agriculteur estimable présentent des vues aussi utiles qu'avantageuses aux Habitants des Campagnes qui ne manqueront pas sans doute d'en profiter. Nous en ferons part à nos lecteurs le plutôt possible.

Les exercices Littéraires du Petit Séminaire de Nicolet, auront lieu, Mercredi prochain, le 13 du courant.

DECEDEE.

A Quebec, Samedi au matin, le 29 Juillet, après une longue maladie de plus de six mois (consomption.) Demoiselle ANNE SOPHIE ALBERTINE BOUTILLIER, âgée de 22 ans, fille aînée de Mr. Guillaume Boutillier de Quebec. Par les maux qu'elle a soufferts avec résignation, elle a montré combien elle respectoit la volonté de son Dieu; et à la mort, elle n'a pas craint de rencontrer ce juge qui vient de la sommer à son tribunal pour lui rendre compte de ses actions. En elle les auteurs de ses jours ont à regretter une fille tendre et respectueuse, ses compagnes une amie sensible et la société une personne douée d'un excellent jugement, ornée de connoissances rares dans une personne de son sexe. Ses restes furent inhumés Lundi, à dix heures du matin. Le grand nombre de personnes qui y assisterent, montre combien cette jeune personne étoit estimée et regrettée.

MARIE ODILE, Fille de J. Bedard, Ecr. Avocat, est décédée à Montreal, Lundi le 4 du courant, âgée de quinze mois.

Une personne a découvert le secret admirable de rester au fond d'une rivière pendant deux heures, sans courir aucun danger. Voilà donc l'homme devenu Amphibie!!!

* * Nous donnerons dans notre prochain Numéro la traduction Française des Procédés de la Cour dans l'action intentée par Jacques Cartier contre Jean B. Cartier et Marguerite Verrier.

DISTRICT OF } PROVINCIAL COURT, THREE-RIVERS. } August Term, 1817.

Present the Provincial Judge.
Jacques Cartier, Plaintiff, vs. Jean Ble. Cartier and Marguerite Verrier, Defend. *This was an action instituted at the Circuit at La Baye, to recover from the Defendants the sum of £1 5 Cy. being the value of three Fowls the property of the Plaintiff which the Defendants had killed. The Defendants without admitting the fact contended that even if they had done so, they were justified by the Laws in force in this Province, for the fowls were killed on their property "dommage faisant," this point appearing to the Learned Judge of sufficient interest as well as doubt, he reserved it for a hearing this Term, and ordered proof; three witnesses were then called who clearly proved to the satisfaction of the Judge, that the fowls were the property of the Plaintiff and that they had been killed by the Defendants and on the land of the Defendants; and this day (6th of August,) the parties were heard on the question "the right which the Defendants had of killing." Mr. Ogden of Counsel for the Plaintiff urged the non-existence of any Law in the Country which gave that right to the Defendants and strenuously maintained that if the Defendants had suffered damage it was only by an action at Law against the proprietor that they could find their remedy. Mr. Vezina in supporting the right of the Defendants, cited the Dictionnaire de Droit, Verbo Agastis, a l'egard des oies, "Que la coutume d'Auvergne permet d'en tuer un ou deux, selon le nombre, savoir: un s'il y en a vingt dans la troupe: et deux si la troupe est plus grande," and also cited Instit. de Justinien, Tom. 6, Liv. 4, Tit. 9, page 203. "Pour ce qui est des poules et des oies qui sont trouves dans une terre causant du dommage, le maitre de l'heritage les peut tuer impunement. C'est l'avis de Charles Dumoulin sur l'article 154 de la Coutume d'Orleans."*

Mr. Ogden in reply was decidedly of opinion that the authorities cited could not apply in this Country, that the opinion given by Mr. Dumoulin was solely on the Coutume d'Orleans: the cause was then taken en delibere and on the 9th the Learned Judge in dismissing the action with costs declared that Mr. Dumoulin's opinion on the Coutume d'Orleans extended to the Custom of Paris, as well as the others, and put the question beyond a doubt that the Defendants were justified.

This decision is unquestionably interesting and gives a power which by some was not before supposed to exist in the Province, but it is to be hoped that it will be exercised in moderation and altogether confined to Fowls.—clipping wings is strongly recommended.—It appeared in evidence that a gallant cock accompanied the three hens, and was present when they met their fate, but was fortunate enough to fall into the hands of the wife who suffered him to depart after twisting his neck.

An old Gentleman by the name of Gould lately married a girl scarcely nineteen years of age. After the wedding the juvenile bridegroom addressed to his friend Dr. G— the following couplet to inform him of the happy event:

"So you see, my dear Sir, tho' eighty years old,
A girl of nineteen falls in love with old Gould.
To which the Doctor replied—
A girl of nineteen may love GOULD, it is true;
But believe me, dear sir, it is Gould without u."

ON A FLASH IN THE PAN FROM A MILITARY POP-GUN.

*A brainless young crimp, with an upcocking snout,
Was one day in a Coffee-House prating;
And while about battles he made a great rout;
And his prowess most highly was rating.*

*A stranger who stood pretty near to the Prig,
And of nonsense had had a full dose;
Said "Sir, tho' of guns you've drawn many a trig,
Pray dont cock your nose quite so close.*

*"Cock his nose, and why not? says a droll stander-by,
On his feats he has nobly enlarged.
But his nose, cock'd and prim'd, you may safely defy,
For I'm sure that his head is not charg'd."*

MARCHE' DES TROIS-RIVIERES. PRIX COURANT.	
Fleur.....	de 4½ à 5 piastres le Quint.
Beurre.....	de 24 à 30 sous la Livre,
Fromage	de 18 a 20 sous do.
Bœuf.....	de 10 a 12 sous do.
Lard.....	de 20 a 24 sous do.
Oeuf.....	de 20 a 22 sous la Douz.
Session Speciale, } Lundi, 11 Aout, 1817, }	
Ordonné que le prix du Pain pour les huit jours suivants soit comme suit:	
Pain Blanc.....	21 sous.
Pain Bis.....	27 sous.
Par Ordre H. FRASER, G. P.	

VENTE EN GROS, Considerable et étendue à credit. Par Encan,

SERA Vendu MERCREDI, le DIX Septembre prochain au Magasin de MOSES HART:—

280 BALLES de MARCHANDISES, comprenant un Assortiment complet de Lainage, Coton et Toile; Clincaillerie, Fayancerie, Grocerie, Liqueur, &c. &c.
Toute personne qui achètera pour le montant de £50 à 100 aura droit à 4 mois de credit, de £100 à 250 7 mois, 250 et audessus 10 mois, en fournissant un Billet qui sera endossé, s'il est requis.
La vente commencera chaque jour à NEUF heures par

PHILIP BURNS.
Encanteur & Courtier.
Les Catalogues seront prêts à être distribués le 1 de Septembre, tems auquel les marchandises pourront être vues.
Trois-Rivieres, 11 Aout.

EXTENSIVE AND VALUABLE WHOLESALE AUCTION, ON CREDIT. On Wednesday 10th September next, at the Stores of MOSES HART.

280 PACKAGES comprising a complete assortment of Woollen, Cotton and Linen Goods, Hardware, Earthenware, Groceries, Liquors, &c.
Purchasers to the amount of 50l to 100l will be entitled to 4 months credit, 100l to 250l to 7 months, 250l and upwards 10 months on furnishing approved notes, endorsed, if required.
Sale to commence at NINE o'clock each day.
Catalogues will be ready the 1st September when the Goods may be viewed.
PHILIP BURNS, A. & B.
Three Rivers, 11th August, 1817. 5f

Volée
MARDI au soir le 22 Juillet dernier du Bureau de MR. MOSES HART, une MONTRE d'Or a doubles boitiers, couverte et montée sur un diamant; le nom des ouvriers qui l'on fait est Finir & Howland, son numero est 3179; elle avoit une Chainne, Clef et Cachet d'or, et les lettres initiales A. B. H. sont gravées sur le cachet.
Une récompense libérale sera donnée a quiconque donnera quelque information de la dite Montre et du voleur qui a aussi pris environ Vingt Louis en argent.

UNE récompense libérale, sera aussi payée à celui qui donnera informations d'une MONTRE d'argent qui a été volée il y a environ deux ans; elle est a double boitier et montée sur un diamant. Les initiales M. H. sont gravées sur le boitier
A. B. HART.
Trois-Rivieres, 11 Aout, 1817. jco

FOR SALE,
OR TO LET,
FOR ONE OR MORE YEARS.
A HOUSE with good Cellars, and a large Yard adjoining with Out Houses thereon erected; being an eligible stand for a Merchant, and also a large Garden.
For Particulars enquire of the Proprietor.
JOS. DUVERNAY.
Vercheres, 12th March, 1817.

STOLEN,
In Mr. MOSES HART's Counting-Room,
ON TUESDAY NIGHT,
22d JULY LAST.
A GOLD double bottom, capt and jewelled WATCH makers name, Finir & Howland, No. 3179, with a gold chain, key and seal, the initials A. B. H. being engraved on the Seal.
A liberal Reward will be paid for the Thief who took away about £20 in Silver.
A liberal Reward will also be paid for the discovery of a SILVER WATCH, capt and jewelled with the cypher M. H. on the outside case, missed about two years ago.
A. B. HART.
Three Rivers, August 11th, 1817. jco

A VENDRE,
OU A LOUER,
Pour une ou plusieurs Années,
CETTE belle MAISON de bois de 56 pieds de long sur 32 de large, avec de bonnes CAVES, propres pour un Négociant. Une grande Cour avec de bonnes Dependances dessus construites, un grand HANGARD, &c. et un grand JARDIN Productif. Le tout en très bon ordre et situ au village de Vercheres.
Pour les conditions il faut s'adresser au Propriétaire Soussigné.
JOS. DUVERNAY.
Vercheres, le 7 Aout, 1817.

AVERTISSEMENT.
Le Soussigné a publié en François un Pamphlet qui renferme la CONSTITUTION DU BAS CANADA. Partout dans cette Province on parle de la Constitution et il ne s'y rencontre peut-être un individu sur mille, qui l'aye jamais lu, parcequ'elle ne se trouve que dans quelque Bibliothèque particulière et jointe à d'autres loix. Cette Constitution est enfermée dans deux Actes du Parlement impérial que l'on peut nommer avec raison les Grandes Chartes du Canada. Le premier accorde au peuple de ce pays deux des plus riches présents que plus grande nation du monde peut faire à une Colonie qu'elle voudroit favoriser, savoir: Le Code Criminel Anglois et le libre exercice de la Religion Catholique Romaine. Le second accorde un droit non moins précieux, la liberté Angloise dans toute son étendue, en exemptant le peuple de ce pays d'être taxé sans son consentement, et lui donnant par le moyen de ses Représentants une part active dans la Législature.
Le Soussigné, pour mettre la connoissance de cette CONSTITUTION à la portée de tout le monde, l'a publiée dans un pamphlet qui se vendra à un prix modique chez MR. BARNARD, à Quebec, MR. HART, aux Trois Rivieres, par MR. A. BOWMAN, à Montreal et a l'Imprimerie du Soussigné.
JAMES LANE.
Montreal, le 12 Aout, 1817.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
Mercredi, 12 Mars, 1817.
RE'SOLU—Qu'à l'avenir cette Chambre ne recevra des Petitions pour des Bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.
RE'SOLU—Que cette Chambre ne recevra des Bills privés que dans les premiers vingt quatre jours de chaque Session.
RE'SOLU—Que les dites Résolutions soient imprimés pendant six mois dans tous les papiers publics après la présente Session, et aussi un mois avant chaque Session pendant trois années.
(Attesté) WM. LINDSAY, JUN.

HOUSE OF ASSEMBLY.
Wednesday, 12th March, 1817.
RESOLVED—That this House will not receive any petitions for private Bills after the first fifteen days of each Session.
RESOLVED—That this House will not receive any private Bills, except in the first twenty four days of each Session.
RESOLVED—That the said Resolutions be printed during six months in all the public papers, after the present Session, and also one month before each Session, during three years.
(Attest.) WM. LAINDSAY, JUN,
Cik. Assembly.

LE CAPTIF.

Par tout on trouve en son chemin,
La peine attachée à la vie ;
Mais on ne sent le vrai chagrin,
Qu'en souffrant loin de sa patrie.

Si quelque fois un doux sommeil,
Dépeint la rive tant chérie ;
Son âme est navrée au réveil
De ne plus revoir sa patrie.

Lorsqu'en invoquant l'avenir,
Le Captif un moment s'oublie
La chaîne excite un souvenir
Le souvenir de sa patrie.

Si par des êtres généreux,
I sent sa douleur adoucie,
Son cœur un instant est heureux
Mais il est loin de sa patrie.

CHANSON.

Vous qui de prêcher la raison,
Avez contracté l'habitude ;
Parmi les vices de renom,
Vous oubliez l'ingratitude.
L'on vante tant la probité,
L'on vante tant la bienfaisance ;
Eh ! Messieurs, avez la bonté,
D'y joindre la reconnaissance.

Dans ce beau siècle où l'on a mis,
Les mots à la place des choses ;
Où d'infatigables beaux esprits
Preignent les effets pour les causes ;
Combien de gens n'a-t-on pas vus,
Aux jours nébuleux de la France ;
Dénigrant toutes les vertus,
Et surtout la reconnaissance.

L'ami dont le cœur généreux,
M'a fait partager son aisance ;
Sur mes destins moins malheureux,
Verse plus d'une jouissance ;
Il double le bien qu'il m'a fait,
En me tirant de l'indigence ;
Je jouis d'abord du bienfait,
Et puis de ma reconnaissance.

LA COQUETTE ET L'ABEILLE.

FABLE.

CHLOE, jeune et jolie, et surtout fort coquette,
Tous les matins, en se levant,
Se mettoit au travail, j'entends à sa toilette ;
Et la, souriant, minaudant,
Elle disoit à son cher confident
Les peines, les plaisirs, les projets de son âme.
Une abeille étourdie arrive en bourdonnant.
Au secours ! au secours ! crie aussitôt la Dame :
Venez, Lise, Marton, accourez promptement.
Chassez le monstre ailé. Le monstre insolemment
Aux lèvres de Chloé se pose.
Chloé s'évanouit, et Marton en fureur
Saisit l'abeille et se dispose
A l'écraser. Hélas ! lui dit avec douceur
L'insecte malheureux, pardonnez mon erreur ;
La bouche de Chloé me sembloit une Rose.
Et j'ai cru... Ce seul mot à Chloé rend ses sens.
Faisons grâce, dit-elle, à son aveu sincère,
D'ailleurs sa pique est légère ;
Depuis qu'elle te parle à peine je la sens.
Que ne fait-on passer avec un peu d'encens !

L'ASTROLOGUE.

CONTE.

Certain Roi jusqu'à la folie,
Aima jadis l'astrologie ;
Toujours marchoit à ces côtés
Un Docteur à longues lunettes,
Et de ce conteur de sonnetes
En aveugle il suivait toutes les volontés :
Sur les projets divers, sur les peines secrètes,
Les astres étoient consultés.
C'étoit un foible ridicule ;
Mais les Rois sont friands d'apprendre le futur :
Un hazard detrompa le Prince trop crédule :
Un jour que le soleil, plus brillant et plus pur,
Invitoit le Monarque à s'ébattre à la chasse,
Il sort, le pendant suit, le Ciel devient obscur,
L'air s'épaissit, l'orage le menace.
Le Monarque tremblant consulte son docteur :
Alors, d'un ton de pédagogue,
Se promettant du beau temps, répondit l'astrologue
Sur la parole du menteur,
On s'avance, on s'exerce aux travaux de Diane.
La meute étoit aux champs, lorsqu'il parut un âne.
Un Pitaut le suivait ; bon homme, par la loi,
Pleurait-il, demanda le Roi ?
Sire, j'aurons de l'eau sans doute,
Dit le manant, sans se troubler,
J'aperçois du bandet les oreilles trembler :
C'est un presage fur, le Monarque l'écoute,
Et se fait bon gré d'avoir mis
Et le Docteur et l'âne en compromis.
L'astrologue en pâtit ; cependant la tempête
Commence à fondre sur leur tête.
Le Prince bien mouillé, chasse de son palais,
Des doctes charlatans...
Et jura ses dieux, que jamais
Il ne consulteroit d'autre Docteur qu'un âne.

ANECDOTES.

Un Avocat avoit un génie comédien et parloit avec feu. Dans le fort de sa cause, il racontait qu'on avoit déchargé un fusil sur sa partie. Il imitoit l'action d'un homme qui tire, et couchait en joue ses juges. Celui qui présidoit, choqué de ce geste, lui dit : *Avocat tirez bas vous pourriez blesser la Cour.* Monsieur, répondit l'Avocat, rassurez la Cour, le fusil n'est pas chargé à balle.

Un aveugle se fesoit lire l'Evangile par un de ses gens : dans un endroit il lut : Dieu lui apparut en singe. Dis donc en songe lui dit le vieillard ; en songe ou en singe, Monsieur, je crois que Dieu étoit bien le maître.

Cléon dit à son valet un matin : Regarde par la fenêtre s'il est jour. Le valet lui vint dire : Monsieur, je ne vois pas de jour.—Animal, reprit Cleon, prends la chandelle, afin que tu voies si le jour se leve.

MR. DUVERNAY.

Je pense que le morceau suivant peut occuper le coin de votre papier que vous destinez à la littérature.

L'HOMME HEUREUX.

Heureux celui qui ne connaît rien au-delà de son horizon et pour qui le village voisin est une terre étrangère ! Il n'a point laissé son cœur à des objets inanimés qu'il ne verra plus, ni sa réputation à la discrétion des méchants. Il croit que l'innocence habite dans des ha-meaux, l'honneur dans des palais, et la vertu dans les temples. Il met sa gloire et sa religion à rendre heureux ce qui l'environne. S'il ne voit dans son jardin ni les fruits de l'Asie, ni les ombrages de l'Amerique, il cultive les plantes qui font la joie de sa femme et de ses enfants. Il n'a pas besoin des monuments de l'Architecture pour ennoblir son paysage. Un arbre à l'ombre duquel l'homme vertueux s'est reposé, lui donne de sublimes souvenirs : le peuplier dans les forêts lui rappelle les combats d'Hercule, et les feuillages des Chênes, les Couronnes du Capitole.

MR. DUVERNAY.

Le morceau suivant qui est d'une grande importance, a été publié en 1813. Comme je me suis aperçu que ce moyen si efficace n'est pas suivi, faute d'être connu, je vous prie de vouloir bien le ré-imprimer.

Vous obligerez un de vos
SOUSCRIPTEURS.

MOYEN DE FAIRE PERIR LES CHARDONS.

Cette plante qui fait un tort considérable dans nos champs, où on la voit souvent étouffer les bleds peut se détruire avec beaucoup de facilité, pourvu qu'on mette un peu de constance, à suivre le procédé que je vais indiquer pour y parvenir. Il suffit de les faucher, ou les faire couper pendant les grandes chaleurs de l'été, quand le soleil est le plus ardent, entre midi et trois heures ; plus le tems est sec, plus il est favorable, plus il l'a été avant la coupe plus on est sûr de réussir. Il faut avoir soin de ne pas attendre qu'ils soient parvenus à leur maturité. C'est surtout dans le mois de Juillet et que cette opération produit l'effet désiré, et il est inutile de la répéter pendant l'été si les chardons repoussent avec vigueur. Comme cela arrive dans certains terrains gras et fertiles—Renouvelez ce procédé deux ou trois ans de suite, et vous les verrez disparaître entièrement. L'auteur de cette Communication en a fait l'expérience. Quelques personnes disent qu'il faut observer de couper les chardons dans le tems du déclin de la Lune. On prétend qu'ils repoussent avec moins de vigueur, ce qu'il ne peut assurer, ne l'ayant pas observé lui-même. Il a réussi sans choisir ce tems. S'il s'y est adonné, c'est par hasard.

UN AGRICULTEUR.

Tiré des papiers de Mr. DE LAHARPE.

Il me semble que c'étoit hier, et c'étoit cependant au commencement de 1788. Nous étions à table chez un de nos confrères de l'Académie, grand seigneur et homme d'esprit. La compagnie étoit nombreuse et de tout état ; gens de Cour, gens de Robe, gens de Lettres, Académiciens, &c. On avoit fait grande chère comme de coutume : au dessert les vins de Malvoisie et de Constance ajoutèrent à la gaieté de la bonne compagnie, cette sorte de liberté qui s'en gardoit pas toujours le ton. On en étoit alors venu dans le monde au point où tout est permis pour faire rire. Champfort nous avoit lu de ses contes impies et libertins, et les grandes Dames avoient écouté sans avoir même recours à l'éventail : delà un déluge de plaisanterie sur la religion. L'un, c'étoit une tirade de la Pucelle, l'autre rappelait les vers philosophiques de Diderot. Un des convives nous raconta en poussant des éclats de rire que son coiffeur lui avoit dit : "Voyez, Monsieur, quoique je ne sois qu'un misérable carabin, je n'ai pas plus de religion qu'un autre.—On finit par conclure que la révolution ne tarderoit pas à se consommer ; qu'il falloit absolument que la superstition et le fanatisme fissent place à la philosophie, et l'on en vint à calculer la probabilité de l'époque, et quels seroient ceux de la société qui verroient le règne de la raison. Les plus vieux se plaignoient de ne pouvoir s'en flatter ; les plus jeunes se réjouissoient d'en avoir une espérance très vraisemblable. Et l'on félicitoit l'Académie d'avoir préparé le grand œuvre et d'avoir été le chef lieu, le centre et le mobile, de la liberté de penser.

Un seul des convives n'avoit point pris de part à toute la joie de cette conversation, et avoit même laissé tomber tout doucement quelques plaisanteries sur notre bel enthousiasme. C'étoit Cazotte, homme aimable et original ; mais malheureusement infatué des rêveries des illuminés. Il prend la parole, et d'un ton le plus sérieux : "Messieurs" dit-il, "soyez satisfaits, vous verrez toute cette grande et sublime révolution que vous désirez tant. Vous savez le suis un peu prophète, je vous le répète, vous la verrez."—On lui répond FAUT IL PAS ETRE GRAND SORCIER POUR ÇA. "Soit ; mais peut-être, faut-il l'être plus pour ce qui me reste à vous dire. Savez-vous ce qui arrivera dans cette révolution ? ce qui en arrivera pour vous, vous tant que vous êtes ici, et ce qui en sera la suite immédiate. L'effet bien prouvé "la conséquence bien reconnue ? Ah ! voyons (dit Condorcet avec son rire sournois et niais) un philosophe n'est pas fâché de rencontrer un prophète.

"Vous, Mr. Condorcet, vous expirerez étendu sur le pavé d'un cachot (1) : vous mourrez du poison que vous aurez pris pour vous dérober au bourreau ; du poison que le bonheur de ce tems-là vous forcera de porter toujours sur vous.

Grand étonnement ; mais on se rappelle que le bon Cazotte étoit sujet à rever tout éveillé, et l'on rit de plus belle. Mr. Cazotte, le comte que vous nous faites ici n'est pas aussi plaisant que votre diable amoureux, mais qui diable vous a mis dans la tête ce cachot et ce poison et ces bourreaux ! Qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec la philosophie où le règne de la raison ?

"C'est précisément ce que je vous dis. C'est au nom de la philosophie, de l'humanité, de la liberté ; c'est sous le règne de la raison, car alors elle aura des temples et même en ce tems-là il n'y aura plus dans toute la France que des temples de la raison."—Par ma foi, dit Mr. Champfort, vous ne serez pas un des pretres de ces temples-là.

"Je l'espère, mais vous, Mr. Champfort, qui en serez un et très digne de l'être, vous vous couperez les veines de vingt-deux coup de rasoir (2) et pourtant vous n'en mourrez que quelques mois après."—On se regarde ; on rit encore.

"Et vous Mr. Vicq d'Agir, vous ne vous ouvrirez pas les veines vous-même, mais vous vous les ferez ouvrir six fois dans un jour, au milieu d'un accès de goutte, pour être plus sûr de votre fait, et vous mourrez dans la nuit." (3) "Vous Mr. de Nicolai vous mourrez sur l'échafaut." (4)

"Vous Mr. Bailli, sur l'échafaut." (5)

"Vous Mr. de Malesherbes, sur l'échafaut." (6)

Oh ! Dieu soit béni (dit Rocher) il paroit que Monsieur n'en veut qu'à l'Académie ; il vient d'en faire une terrible exécution ; et moi grâce au Ciel.....

"Vous, vous mourrez aussi sur l'échafaut. (7)—Oh ! c'est une gageure (s'écrie-t-on de toutes parts) il a juré de tout exterminer. "Non, ce n'est pas moi qui l'ai juré.—Mais nous serons donc subjugués par les Turcs ou les Tartares ?

"Point du tout. Je vous l'ai dit vous serez alors gouvernés par la seule PHILOSOPHIE, par la seule RAISON. Ceux qui vous traitent ainsi seront tous des PHILOSOPHES ; auront à tout moment dans la bouche toutes les mêmes phrases que vous débitez depuis une heure ; répéteront toutes vos maximes ; citeront comme vous les vers de Diderot, &c.—On se dit à l'oreille ; est-ce que vous ne voyez pas qu'il plaisante ; et vous savez qu'il porte toujours du merveilleux dans ses plaisanteries.—Oui, répond Champfort, mais son merveilleux n'est pas gay ; et quand tout cela arrivera-t-il ?—Six ans ne se passeront pas que tout ce que je dis ne soit accompli."

Voilà bien des malades ! et cette fois c'étoit moi-même qui parloit, et nous ne m'y mettez pour rien !—Vous serez pour un miracle tout au moins aussi extraordinaire ; Vous, Mr. Laharpe serez alors Chrétien." (8)

Grandes exclamations ? Ah, reprit Champfort, je suis rassuré : si nous devons mourir quand Laharpe sera chrétien, nous sommes immortels.

Pour ça, dit M^{lle}. la Duchesse de Grammont, nous sommes bien heureuses, nous autres femmes, de n'être pour rien dans les révolutions ; nous nous en mêlons un peu mais il est reçu qu'on ne s'en prend pas à notre sexe.—"Votre sexe, Madame, ne vous en défendra pas cette fois, et vous aurez beau ne vous mêler de rien, vous serez traitées tout comme des hommes sans aucune différence."—Mais qu'est-ce que vous dites donc, Mr. Cazotte ? c'est la fin du monde que vous nous préchez.

"Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est que vous Madame la Duchesse, serez conduite à l'échafaut, vous et beaucoup d'autres Dames avec vous dans la charette du Bourreau et les mains liées derrière le dos"—Ah ! j'espère que dans cas-là j'aurai du moins un carrosse drappé de noir !

"Non Madame, de plus grandes Dames que vous iront comme vous en charette et les mains liées comme vous."—De plus grandes Dames que moi ! les Princesses du Sang. (9)—"De plus grandes Dames encore." (10)—Ici un mouvement très-sensible dans toute la compagnie et la figure du maître se rembrunit. On commença à trouver que la plaisanterie étoit forte. M^{lle}. de Grammont se contenta de dire d'un ton léger.—Vous verrez qu'il ne me laissera pas seulement un Confesseur.—"Non Madame, vous n'en aurez pas, ni vous, ni personne. Le dernier supplice qui en aura un par grâce fera" il s'arrêta un moment. Eh bien ! quel est donc cet heureux mortel qui aura cette prérogative !

"C'est la seule qui lui restera, et ce sera le Roi de France." (11)

Le Maître de la maison se leva brusquement et tout le monde avec lui. Il alla vers Mr. Cazotte et lui dit ; mon cher Mr. Cazotte c'est assez faire durer cette facie lugubre ; vous la poussez trop loin, et jusqu'à compromettre la locièrè où vous êtes vous-même. Cazotte n'y répondit rien, et se disposoit à se retirer, quand la Duchesse de Grammont s'avança vers lui—Mr. le Prophète, qui nous dites à tous notre bonne aventure, vous ne dites rien de la votre !—Il garda quelque tems le silence et les yeux baissés.—"Madame, avez-vous le siège de Jérusalem, dans Joseph ?"—Sans doute, qu'est-ce qui n'a pas lu ça ? mais faites comme si je ne l'avois pas lu.—"Et bien ! Madame ! pendant ce siège un homme fit sept jours de suite le tour des ramparts à la vue des assiégés, criant incessamment d'une voix sinistre et tonnante ; malheur à Jérusalem ! et la septième fois il cria malheur à Jérusalem ! malheur à moi-même ! et dans le moment une pierre énorme lancée par les machines ennemies, l'atteignit et le mit en pièces."—Et après cette réponse Mr. Cazotte sortit.

(1) Voyez le récit dict. hist. de Chaudon, supplément tom. 2, page 13.

(2) Ib. tom. 1, page 56.

(3) Mort le 20 Juin, 1794, dans un accès de délire.

(4) Décapité le 7 Juillet, 1794.

(5) Décapité Novembre, 1793.

(6) Décapité le 23 Avril, 1793.

(7) Décapité la fin de Juillet, 1794.

(8) Il mourut le 11 Février, 1803, dans de grandes souffrances de pitié.

(9) Madame Elizabeth, décapité le 10 Mai, 1794.

(10) La Reine décapité.

(11) Louis XVI. décapité le 21 Janvier,